



INFORMATION REGLEMENTEE

Le 15 juillet 2022

Bilan semestriel du contrat de liquidité MERSEN contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MERSEN à EXANE BNP PARIBAS, en date de dénouement du 30 juin 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

39 537 titres MERSEN
1 119 536 €

Au cours du 1^e semestre 2022, il a été négocié un total de :

A l'achat, 120 413 titres, pour un montant de 3 919 888 € (1 672 transactions).
A la vente, 110 132 titres, pour un montant de 3 617 175 € (1 521 transactions).

Il est rappelé que :

- 1- Lors du précédent bilan semestriel au 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

32 236 titres MERSEN
1 339 030 €

- 2- Au cours du 2^e semestre 2021, il a été négocié un total de :

A l'achat, 101 646 titres, pour un montant de 3 353 351 € (1 272 transactions).
A la vente, 104 853 titres, pour un montant de 3 504 904 € (1 365 transactions).

- 3- Au 1^{er} juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

36 434 titres MERSEN
1 157 951 €

- 4- Au 31 décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

45 659 titres MERSEN
693 152 €